

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

n° 120-24 C

Objet : RS - Convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le versement périodique d'acomptes au titre des sommes perçues concernant la redevance sur la consommation d'eau potable

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jimmy Båabåa à Gaëtan Pauchet - de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Brigitte Bochaton à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Valentin Hachet à Michel Dyen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmis - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Philippe Cordier - de Alain Thieffinat à Hervé Ferroud-Plattet - de Céline Vernaz à Alain Gaget - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Chantal Giorda - James Hallay - Max Joly - Laïla Karoui - Martine Lambert - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Alain Saurel - Bruno Stellian - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

délibération n° 120-24 C

objet **RS - Convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le versement périodique d'acomptes au titre des sommes perçues concernant la redevance sur la consommation d'eau potable**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, expose que la réforme des redevances des Agences de l'eau entrera en vigueur à partir de 2025.

Entérinée par la loi de finances 2024, la réforme prévoit notamment la suppression des redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte, lesquelles apparaissent sur la facture d'eau et dont l'assiette est le volume d'eau consommé et celui traité. Elles seront remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025, par :

- une redevance pour consommation d'eau potable, due par les abonnés domestiques et les industriels en fonction des volumes d'eau potable consommés,
- deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement payées par les collectivités, dont les taux seront modulés en fonction des performances atteintes.

Le taux de ces redevances est défini par les Agences de l'eau selon les bases fixées par la loi de finances.

La redevance pour consommation d'eau potable sera perçue par Grand Chambéry et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Afin de définir les modalités de reversement des sommes perçues à ce titre par Grand Chambéry à l'Agence de l'eau, une nouvelle convention est proposée.

La convention actuelle, signée en 2011 et modifiée par avenant en 2017, sera caduque après versement du solde des deux redevances concernées, à savoir « lutte contre la pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte ».

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la signature de la convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le versement périodique d'acomptes au titre des sommes perçues concernant la redevance sur la consommation d'eau potable,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **120-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le versement périodique d'acomptes au titre des sommes perçues concernant la redevance sur la consommation d'eau potable
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	Convention Agence de l'eau

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31795H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31795H1

Date de transmission en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 juillet 2024